



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 26 novembre 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Grand-Brassac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 novembre 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| | | |
|---|----|---|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 | |
| Titulaires présents | 43 | Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Bruno Limerat-Ludovic Gillazeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Philippe Chotard-Romain Perruchaud-Christophe Gontier-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janaillac-Joëlle Saint Martin-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion |
| Suppléants présents | 2 | Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double |
| Titulaires absents | 15 | Christine Berthé-Lisa Boyer-Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier - Daniel Bonnefond-Joël Constant-Christine Laurent-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Julie Bordet-Denis Ferrand-Edwige Badel-Marion Lafaye |
| Procurations | 8 | Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Daniel Bonnefond à Patrick Lachaud Joël Constant à Bruno Limerat Christine Laurent à Catherine Esculier Christophe Rossard à Yves Mahaud Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet |

DELIBERATION N° 2025 /146 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 26 NOVEMBRE 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Décision Modificative n°3 budget principal****M. le Vice-Président propose à l'assemblée les modifications budgétaires suivantes :**

-Dans le cadre des interventions sur la voirie intercommunautaire, certaines communes souhaitent participer par le biais d'un fonds de concours envers la CCPR.

Ce fonds de concours a été prévu en recette de fonctionnement or il convient de l'inscrire en recette d'investissement étant donné qu'il s'agit de travaux d'ampleur ayant justifié la récupération du FCTVA.

Afin de permettre ce transfert pour un montant de 62 435 €, il est proposé de transférer les recettes du compte 74741 « Part communes membres GFP » vers le compte d'investissement 13241 « Subv non transf communes membres GFP » par le biais du virement de section 021/023.

-La CCPR souhaite provisionner 76 000 € afin d'anticiper tout risque de non-remboursement de l'échéance de l'exercice 2025 par la société NEMATIQUE repreneur de l'entreprise Besse & Aupy. Aussi, Aussi, il est proposé de procéder à un virement de crédits à hauteur de 76 000 € depuis le compte 65888 « autres » afin de créditer le compte 6817« Dot. Prov. Dépréciation Actifs Circulants » affecté aux provisions.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|----------------|------------------|--|----------------------|----------------------|
| chapitre | article | opération | libellés | DEPENSES | RECETTES |
| 13 | 13241 | 26 | Voirie | | + 62 435.00 € |
| 021 | 021 | 01 | Virement de la section de fonctionnement | | - 62 435.00 € |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | 0.00 € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| chapitre | article | opération | libellés | DEPENSES | RECETTES |
| 74 | 74741 | | Participation communes membres GFP | | - 62 435.00 € |
| 023 | 023 | | Virement à la section d'investissement | - 62 435.00 € | |
| 65 | 65888 | | Autres | - 76 000.00 € | |
| 68 | 6817 | | Dot. Prov. Deprec. Actifs Circulants | + 76 000.00 € | |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | - 62 435.00 € | - 62 435.00 € |

Le conseil communautaire a l'unanimité décide de procéder aux modifications proposées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 53

Votes contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance du 26 novembre 2025
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Publié le 05/12/2025

Monsieur Yves Mahaud

